

crits aux consuls furent réunis suivant le droit qui leur est conféré par l'ordonnance royale de 1785, pour donner leur avis sur la réforme judiciaire proposée par le vice-roi. Le consul de France, conformément sans doute aux instructions qu'il avait reçues, s'était contenté de consulter un très petit nombre de notables de la colonie et de se faire adresser leur déposition par écrit. Cette manière de procéder est dénoncée par les pétitionnaires comme ne pouvant pas exprimer la véritable opinion de nos concitoyens en Egypte.

La commission a chargé, à l'unanimité, son président de s'entendre avec M. le ministre des affaires étrangères au sujet de l'ordonnance de 1785 et le prier d'ordonner la réunion des nationaux inscrits au consulat et prendre leur avis sur le projet de réformes qui est présenté, ou sur les modifications qu'ils pourraient proposer aux institutions judiciaires en Egypte, vous lirez avec intérêt la lettre suivante qui m'est adressée d'Alexandrie et qui contient de curieux détails sur la situation de nos nationaux en Egypte et sur les sentiments du vice-roi à leur égard.

« Depuis que le vice-roi croit être certain que le projet de réforme judiciaire sera rejeté par l'Assemblée nationale, il ne peut plus voir les Français, et il a juré de ne plus employer que les Anglais ou les Allemands ou même les Italiens. Il exprime hautement sa volonté de renvoyer tous les Français qui sont dans son entourage et dans ses administrations. Parmi eux, se trouvent Barrot-Bey, fils de Ferdinand Barrot, ancien référendaire du Sénat impérial (M. Barrot-Bey est secrétaire au Khédive), et M. de Saint-Maurice, qui dirige les écuries du vice-roi.

« La colère d'Ismael Pacha est si grande qu'il a été, sans aucun avertissement, jusqu'à défendre à l'administration des postes égyptiennes, toute entière entre les mains d'Italiens, anciens Mazziniens ou Garibaldiens, de prendre les lettres venues de France pour l'intérieur de l'Egypte, à moins d'une surtaxe en timbres-poste égyptiens.

« Aucune vexation n'est épargnée aux Français; c'est au point que M. de Deszeaux, le consul général de France, qui pourtant est ordinairement assez neutre dans toutes les questions, n'est pas allé présenter ses respects au vice-roi du Caire, à l'occasion du Baïram; il est resté à Alexandrie pendant les fêtes.

« Pas un Français n'assistait au grand bal donné par le Khédive, aucune carte ne leur ayant été adressée. Nous voilà bien loin des années 1868 et 1869, où l'influence française était dominante.

« Mais, malgré tout, le vice-roi finira bien par s'apercevoir que, sans la France et les Français, l'Egypte ne peut pas grand chose.

« Ce serait, d'ailleurs, une grande erreur que de croire que la France seule ici est opposée à la fameuse réforme judiciaire. Les plus grands banquiers, les plus grands négociants, à quelque nation qu'ils appartiennent, vont contre cette réforme; les Grecs surtout, qui tiennent une place si considérable dans le commerce, sont, sans exception, pour la France, et applaudissent chaudement à son attitude, malgré les étranges complaisances du duc Decazes pour les réformes anti-françaises du vice-roi.

« Grande affluence des députés républicains, hier chez MM. Dufaure et Bardeux, sous-secrétaire d'Etat.

« Ayant entendu dire que le garde des sceaux préparait une vaste hécatombe de juges de paix conservateurs, ces messieurs étaient en mouvement pour essayer de caser leurs protégés, anciens magistrats du 4 septembre.

« Un semblable projet serait des plus funestes; l'administration préfectorale le verrait avec terreur. S'il s'agissait de replacer ces amis jugés de paix révoqués depuis le 24 mai aux acclamations des justiciables, des désordres seraient à craindre dans les départements honnêtes et modérés. Et puis, des juges de paix, cela s'improvise moins que tout le reste.

« P. S. — La bourse a été très sérieusement agitée aujourd'hui par la ques-

tion Philippart, car il y a une question Philippart. On arrêta le bruit que le conseil des ministres s'était occupé, hier, des opérations financières du nouveau directeur du crédit mobilier; on annonça même la publication d'une note officielle, mais les agents de M. Philippart démentaient ces nouvelles; suivant qu'elles étaient accrues ou niées, il y avait des soubresauts de hausse ou de baisse.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

STATISTIQUE INDUSTRIELLE. — L'administration de l'agriculture et du commerce vient de publier le premier volume de la statistique sommaire des principales industries de France en 1873. Elle prépare en ce moment les éléments du second volume et vient de demander aux préfets des renseignements à ce sujet.

Du volume que nous avons entre les mains nous détachons les intéressants renseignements ci-après:

En ce qui concerne les combustibles minéraux, les houilles, anthracite, lignite et tourbe, les départements qui occupent le premier rang sont:

Pour la houille: Loire 38,212,000 quintaux; Nord, 30,719,715,000; Pas-de-Calais, 29,786,000.

Anthracite: Nord, 4,000,000; Bouches-du-Rhône, 3,602,000. — Tourbe: Somme, 1,420,000.

Minerais de fer: Meurthe-et-Moselle, 7,445,000 quintaux. — De plomb: Puy-de-Dôme, 39,512. — De cuivre: Aude, 3,000; Var, 3,000. — De zinc: Gard, 12,147.

Fonte de fer. — Fonte brute moulée de première fusion.

Fonte moulée de deuxième et de troisième fusion.

Première fusion: Meurthe-et-Moselle, 2,616 quintaux; Saône-et-Loire, 1,147,000; Nord, 1,127,000; Haute-Marne, 1,074,000.

2^e et 3^e fusion: Seine, 2,143,000 quintaux; Nord, 295,000; Ardennes, 228,000.

Fer, tôle: Nord, 2,143,000 quintaux; Loire, 101,000. — Acier: Loire, 687,000.

Plomb: Bouches-du-Rhône, 136,000 quintaux. — Cuivre et laiton: Seine, 77,750; Eure, 62,885. — Zinc: Nord, 320,000.

Faïence: Oise, 240,000 francs; Meurthe-et-Moselle, 2,055,000. — Porcelaine ordinaire: Haute-Vienne, 10,404,000. — Porcelaine opaque: Oise, 4,875,000.

Verres, cristaux. — Nord, 24,125,000 fr.; Seine, 21,432,750 fr.

Glaces. — Aisne, 7,550,000 fr.

Papiers et cartons. — Isère, 10,564,900 fr.; Charente, 9,038,664 fr.; Seine-et-Marne, 6,328,520 fr.; Seine-et-Oise, 5,323,548 fr.; Pas-de-Calais, 5,440,500 fr.

Gaz d'éclairage. — Seine, 156,634,252 mètres cubes; Nord, 25,731,917.

Bougies stéariques. — Seine, 80,522 quintaux.

Sucre indigène. — Nord, 1,200,393 quintaux; Aisne, 870,000.

Raffiné: Seine, 1,104,000 quintaux; Bouches-du-Rhône, 750,000; Loire-Inférieure, 580,000.

Broches des filatures: Laine, coton, chanvre, lin, jute.

Laine: Nord, 153,534 broches.

Coton: Seine-Inférieure, 1,409,876.

Chanvre, lin, jute: Nord, 544,884.

Après ces détails nous trouvons l'intéressant tableau ci-après:

INDUSTRIES	Nombre d'établissements	Nombre d'ouvriers	Nombre de chevaux vapeur
Extraction des combustibles minéraux.	4,537	119,449	44,163
Extraction des minerais	566	12,167	2,273
Métallurgie en fer.	1,148	81,939	77,229
id. des autres mét.	71	4,358	3,589
Céramique	387	17,746	1,790
Verre, glace	482	26,006	3,829
Papier	509	23,910	19,874
Gaz	478	7,030	1,473
Bougie stéarique	156	2,901	1,195
Savons	390	5,254	709
Soude, sel de soude	86	5,132	996
Fabrique, raffina. de sucr.	173	81,273	66,822
Filatures, tiss. mécan.	5,303	69,588	6,295
Fileries, moulineries de soie grège	1,684	69,588	6,295
		16,280	798,030

Ajoutons enfin que la production de la houille, malgré la perte de l'Alsace-

dage du postillon, ouvrit une fenêtre et daigna écouter avec une vive satisfaction.

Mozart lui-même eut quitté l'Empyrée pour applaudir le chef, que celui-ci n'eut pas ressenti une joie plus grande. Son bonheur fut à son comble, quand le domestique du voyageur étranger descendit et remit à l'heureux musicien, au nom et avec les remerciements de son maître, cinq beaux thalers tout battant neufs.

Dès le lendemain, il ne fut question que de lui à l'établissement thermal et dans les promenades, ce à quoi contribua énormément le commissaire des bains.

Et en vérité, ce digne fonctionnaire avait raison de vanter partout le nouveau venu. Dès le matin, le domestique de Flotting lui avait remis un billet de celui-ci, dans lequel on le remerciait de la manière la plus flatteuse des services rendus, et on le pria d'accepter un Frédéric d'or joint à la lettre, comme faible marque de gratitude.

L'apparition du nabab présumé fit sensation dans l'établissement des bains. Tous les visiteurs s'empressaient autour de Flotting, admirant sa conversation, ses manières, son humeur égale; partout il fut le bien reçu; à table d'hôte, au salon, à la promenade.

(A suivre)

Lorraine, s'est accrue en quatre ans de 36,523,947 quintaux. La valeur de la production totale de la porcelaine, faïence céramique, est de 44,795,860 fr.; celle des terres, cristaux, glaces, 88,210,67 fr.; celles des glaces seules, de 20,742,56 fr. (Pour Saint-Gobain, 16,227,500 fr.; pour les usines du Nord, 4,415,000 fr.). La valeur des produits chimiques, bougies stéariques, est de 52,382,159 fr.; celle des savons, de 174,876,787 fr.; celle des sucres (fabriques de betteraves), 237,802,220 fr., sans compter la mélasse et autres produits accessoires; sucres raffinés, 446,249,574 fr. Sans les droits, la valeur serait de: 260,526,740 francs.

La Cour de cassation a décidé que la réception de la marchandise et le paiement du prix de transport éteignent toute action en retour contre le voiturier à raison d'avaries, alors même que ces avaries sont occultes.

L'IMPÔT SUR LES SAVONS. — Nous avons reproduit avant-hier un décret du 8 mars du président de la République, concernant la réglementation de l'immunité accordée aux industriels relativement à l'impôt sur les savons, créé par la loi du 30 décembre 1873.

Cette loi dispose que les industriels voulant profiter de cette immunité n'auront à payer à l'administration des contributions indirectes que les frais que nécessitera la surveillance de leurs usines pour empêcher les abus. — Evidemment ce ne doit être là que le remboursement des dépenses réellement effectuées par la Régie.

La Régie ne l'entendait pas ainsi. Et elle avait la prétention de faire payer aux industriels 10 pour 100 de l'impôt, auxquels elle les taxait arbitrairement sous le nom de « droits d'exercice ».

La plupart des industriels ont résisté. La Régie leur a décerné des contraintes. Bon nombre d'intéressés de Tourcoing et de Roubaix ont formé opposition à ces contraintes, et ont porté la question devant le tribunal de Lille. Ils offraient de 5 à 10 francs là où la Régie réclamait des sommes de 500 francs à 10,000 francs.

Plusieurs de ces procès sont actuellement pendants.

En présence du nouveau décret réglementaire qui dit expressément, dans son article 6, que la Régie n'aura à réclamer que les frais réellement effectués par elle pour la surveillance de chaque usine, il est probable que l'administration se désistara de toutes ses contraintes.

Le même article tranche aussi contre la Régie une question de procédure. D'après cet article ce n'est pas par voie de contrainte que l'administration peut poursuivre le recouvrement de ses frais.

Nous sommes aussi de cet avis. Mais le décret veut que ces frais soient réglés par le ministre des finances.

Cela souffre au moins difficulté. Le ministre peut-il être juge et partie?... Dans tous les cas, ce n'est pas un simple décret qui peut lui attribuer compétence. — Le juge naturel des questions qui pourraient se soulever sur la quotité des frais de surveillance ne serait-il pas le tribunal ordinaire, ou au moins le conseil de préfecture?... Ici il nous paraît bien encore y avoir matière à conflit. (Vraie France.)

ETRANGER

ESPAGNE. — Hendaye, 24 mars, 1 h. 20, s. (source carliste).

Le *Quartel Real* publie le décret qui dégrade Cabrera, dont vous avez hier reçu la teneur par dépêche. L'organe officiel contient en même temps un appel aux armes des Navarrais âgés de dix-huit ans.

Deux bataillons carlistes ont repoussé les troupes alphonstines à Quincoens, province de Burgos, leur faisant souffrir de rudes pertes et leur enlevant des effets de guerre.

Le *Quartel Real* affirme qu'un mouvement républicain a éclaté en Andalousie.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Par un décret du président de la République en date du 24 mars 1875, une somme de 4,683,000 fr. est affectée aux chemins vicinaux ordinaires. Le département du Nord est compris dans ce décret pour la somme de 95,343 fr.

De plus, le département du Nord est autorisé à emprunter à la caisse des chemins vicinaux la somme de 23,133,200 fr. pour l'achèvement desdits chemins.

Nous avons dit qu'un projet de chemin de fer de Lille à Lannoy était à l'étude. Mardi, la commission chargée de ce travail préparatoire s'est réunie à la préfecture.

La majorité de ses membres est tombée d'accord pour le tracé par Lezennes, Asq, l'Emponpont, au-dessus de Hem, etc. Cette étude sera, dit le *Mémorial*, terminée assez à temps pour commencer les premiers travaux avant l'hiver prochain.

Un changement d'une très-grande importance va être introduit dans le personnel, le service, le recrutement et l'organisation des gardes-champêtres. D'après un projet à l'étude au mi-

nistère de l'intérieur, projet qui a jusqu'ici toute chance d'être adopté, le personnel serait sensiblement augmenté de manière que le service des gardes-champêtres puisse se faire sans interruption; désormais, la plus grande partie des placés de ce genre serait réservée aux anciens militaires qui n'auraient eu aucune punition au corps.

Les gardes-champêtres relèveraient en même temps de l'autorité municipale (ministère de l'intérieur) et de l'autorité judiciaire, mais d'une façon plus directe que par le passé.

De plus, au lieu de ne suivre que leur propre impulsion, les gardes-champêtres seraient soumis aux ordres de chefs qui dirigeraient le personnel dans le canton, dans la sous-préfecture et au chef-lieu du département, soit desous-brigadiers, de brigadiers, d'inspecteurs et de directeurs de service.

Tous les rapports seraient ensuite centralisés et expédiés au ministère. Cette organisation hiérarchique ressemblerait par certains côtés à celle de la gendarmerie, et par certains autres à celle des gardes des eaux et des forêts.

Enfin il est question d'augmenter un peu le salaire des gardes-champêtres au point de vue du traitement fixe, qui est par trop minime. Les indemnités pour les procès-verbaux restent ce qu'elles ont toujours été.

On dit que la ligne d'Anzin à Somain est sur le point d'augmenter le nombre de ses voies ferrées. La production, en effet, s'est accrue chaque année, on pense qu'en 1876 les quantités de houille extraites s'éleveront à 50 millions de tonnes. Les chiffres d'ailleurs sont assez éloquentes. Ainsi le *denier* d'Anzin, qui ne valait que 180,000 fr. il y a huit ans, est actuellement à 850,000 fr.

La Compagnie de Lille à Béthune vient de demander à l'Etat la concession, sans subvention ni garantie d'intérêt, d'un chemin de fer se détachant de la gare dite du Rivage, à Béthune, et qui passerait par Fouqueroël, Marles, Ferfay, Auchy-au-Bois et Fléchinelles.

Les charbonnages de Vendin, Bruay, Marles, Ferfay, Auchy et de la Lys supérieure, seraient ainsi desservis et rattachés au réseau du Nord-Est, de Lille-Béthune et Lille-Valenciennes.

La Bourse de Lille pour les fonds publics et valeurs industrielles et houillères, sera fermée du jeudi 25 mars au lundi 29 inclusivement, à l'occasion de la semaine Sainte et des fêtes de Pâques.

Comme nous l'avions annoncé, le Comité agricole s'est réuni aujourd'hui, sous la présidence de M. Bancarne-Leroux, député.

Le côté le plus saillant de la délibération a été sur l'*étiquetage* de la viande, prescription qui ne satisfait ni la consommation ni la production.

A la dernière solennité agricole d'Arras, cette question a été examinée à fond, au point de vue des désavantages qu'elle procure et aux facilités qu'elle fournit à la tromperie de s'exercer.

On se préoccupe beaucoup, de tous côtés, du renvoi des hommes de la classe de 1870, dont le temps de service légal doit finir le 10 août prochain.

Tout fait présumer que le renvoi de cette classe n'aura pas lieu avant le mois de juillet. C'est du moins l'intention de M. le général de Cissey, ministre de la guerre, et il l'aurait exprimée à plusieurs de ses collègues de la Chambre.

Ce matin, un agent a arrêté une voleuse du nom de Philomène Polyte, âgée de 26 ans, contre qui plusieurs plaintes avaient été portées. Philomène Polyte a déjà subi plusieurs condamnations et elle songeait sérieusement à passer la frontière quand le malencontreux agent l'a arrêtée. Pauvre Popo! C'est dommage!

Quatorze individus des deux sexes extraits du dépôt de sûreté de notre ville, étaient emmenés ce matin à Lille par la gendarmerie.

Cette correspondance a lieu tous les cinq jours, et le nombre des prisonniers est rarement inférieur à 10 ou 12.

Six individus entraient avant-hier soir, dans l'estaminet Verdy, rue de Lille, et s'y faisaient servir plusieurs consommations. Mais quand arriva le moment de l'addition chacun eut préféré gagner la porte sans bourse délier; à défaut de paiement, une rixe commença entre les consommateurs et le cabaretier assisté d'un voisin qui avait pris sa défense. Tous deux furent très-maltraités, et chopés, verres, bouteilles et tables tombèrent confondus.

Procès-verbal a été dressé contre les six individus sur la plainte de Verdy, à qui, nous dit-on, on a dû appliquer une douzaine de sangsues; comme première satisfaction.

Un incendie et deux commencentements d'incendie se sont produits à Lille.

C'est mercredi vers quatre heures du matin que l'incendie s'est déclaré dans l'atelier de construction de M. Raynal, mécanicien, rue Saint-Sauveur, 65. Les flammes ont paru d'abord dans la salle de la machine, où l'on avait déposé des déchets pour allumer le feu à la veille du travail mercredi matin. On a pu rapidement s'en rendre maître, mais les dégâts étaient déjà assez considérables. On les évalue à 8,000 fr. pour le matériel et 3,000 fr. pour l'immeuble, le tout couvert par les assurances.

Quant aux commencentements d'incendie, ils se sont produits, le premier au chemin de l'Arbrisseau, à Esquermes, dans la maison de M. Montagne, propriétaire, qui a eu une centaine de francs de dommages; le second, rue Lotin, 13, à la suite d'un feu de cheminée, mais il n'a eu aucune importance. (ECHO.)

Le 19 courant, un terrible accident a eu lieu dans une mine de charbon de Trith. Les deux frères Druon travaillaient dans une galerie lorsqu'une mine a fait explosion tout à coup. L'aîné, âgé de vingt-quatre ans, a été tué; le plus jeune, a été grièvement blessé à la figure.

On ignore la cause qui a fait éclater le coup de charge.

La semaine dernière, un habitant de Saint-Omer allait à pied d'Esquelbecq à Wormhoudt, a trouvé sur la voie publique, non loin de la première de ces localités, un porte-monnaie de chétive apparence.

Un premier mouvement le lui avait fait ramasser, dit le *Journal de Dunkerque*, la réflexion le lui fit immédiatement rejeter à terre; mais une nouvelle idée le lui fit pourtant reprendre l'instant d'après, et cette fois c'était la bonne, car le porte-monnaie dont il s'agit contenait, entre autres valeurs, malgré son apparence délabrée, un titre d'environ deux mille francs et aussi un billet de la Banque de France.

Après avoir cherché vainement à se procurer, à Wormhoudt, quelques renseignements de nature à lui faire connaître le propriétaire de l'objet trouvé, notre voyageur s'est empressé, à son retour à Saint-Omer, de déposer sa trouvaille chez M. le commissaire de police.

Un triste accident est venu dimanche désoler une famille d'Armentières.

Une petite fille de dix-sept mois, appartenant aux époux Flament-Le-mahieu, marchands, rue d'Ypres, étant allée seule dans la cour où existe un égout resté ouvert par mégarde, est tombée dans cet égout. Elle n'a pu être retirée qu'après asphyxie complète, par ses parents, qui ignoraient ce qu'elle était devenue.

Le 19 mars, le cadavre du sieur F. Motty, âgé de 47 ans, célibataire, sans profession, au hameau des Etouques, de la commune de Landreocies, a été trouvé sur la voie ferrée, à 2 kilomètres de la gare. Il était coupé en deux. On croit que cette mort est accidentelle.

Il paraît que Motty avait l'habitude de monter sur les trains de marchandises pour y prendre du charbon, au moment où ils ralentissaient leur marche, et que le 19 il sera tombé sur la voie.

Un malheureux accident est arrivé dimanche soir à un jeune ingénieur, M. Martinot, attaché à la Sucrerie centrale d'Escaudœuvres, lors de la construction de cette usine, rapporte le *Libéral de Cambrai*.

Il quittait l'usine centrale, vers sept heures du soir, monté dans un cabriolet, où se trouvait également un de ses amis, lorsque le cheval qui les traînait, assez difficile à conduire, fit un effort, et, grimpa sur un tas de sable, presqu'en face de la fabrique, renversa le véhicule. Les deux jeunes gens furent précipités hors de la voiture. L'un d'eux fut quitte pour la peur; quant à M. Martinot, il fut très-grièvement blessé. Il a la jambe droite fracturée en deux endroits; au-dessus du genou et près de la cheville. La fracture près de la cheville est même tellement grave qu'on avait parlé d'amputation. Espérons que l'on ne sera pas obligé d'en arriver à cette déplorable extrémité.

Voici le résultat des principales affaires jugées dans la première partie de l'audience correctionnelle:

Un messageur de Tourcoing à Menin, L. Ledoux, a été trouvé porteur d'un paquet de lettres sur lesquelles était apposé le timbre belge, et que le prévenu avait mission de transporter en Belgique. Il faisait concurrence à la poste française. 25 fr. d'amende et affichage du jugement, à vingt-quatre exemplaires à Lille et Tourcoing.

J. Meert, ouvrier couvreur à Lille, a volé un cheval avec l'aide d'un nommé Bernard, cabaretier à Lille. L'animal valait 800 fr. Il appartenait à M.

Lelong, horticulteur belge. Four posséder plus aisément les pieds du cheval, puis essayèrent de le vendre à Roubaix pour 130 fr. Le marchand conquit des soupçons, et fit prévenir la police.

Bernard fut arrêté et aujourd'hui condamné à six mois de prison.

B. Tehart avait volé deux chevaux à son patron, marchand équevresseur. Il voulait les vendre 250 fr. les deux. Le patron est arrivé au moment où le marché allait être conclu. — Quinze jours aussi à P. Desmedt, tisserand à Halluin, pour insultes au commissaire de police.

Il y avait 1,400 hect. de blé au marché de Lille d'hier. Les ventes ont été fort lentes et fort difficiles. On n'a pu traiter de 16,50 à 20,50 l'hect. qu'en faisant des concessions. On estime la baisse commerciale de 50 à 75 cent. à l'hect.

Les farines peu demandées à 31,50, cours pratiqué de boulangerie.

On nous prie de reproduire le compte-rendu suivant:

« Il y avait salle comble dimanche dernier dans le grand salon de la Mairie. Notre seconde musique municipale la Grande Fanfare, y offrait un concert à ses membres honoraires.

« La 1^{re} partie, l'ouverture de Giralda par Adam, a été parfaitement interprétée par la Fanfare si habilement dirigée par son chef, M. Derreumaux. La *Mosaïque* sur Don Pasqual de Maillart à laseconde partie a aussi été bien exécutée; l'introduction nous a permis d'apprécier tout le talent d'un jeune artiste qui fait chanter son instrument de l'accent le plus doux, avec beaucoup de facilité. M. Desmadryl s'est surpassé dans son air varié et sa fantaisie sur piston par Arban, il s'est joué avec beaucoup de précision de difficultés incroyables. Ce morceau lui a valu des salves méritées d'applaudissements. M. Desmadryl est le sous-chef de la Fanfare à laquelle il consacre ses veilles et ses moments de loisir, ce qui lui vaut l'estime de tous ses camarades.

« M. A. Vaissier a été également fort bien accueilli par l'auditoire, pour ses variations sur la clarinette de Weber et de Brepsant, où le doigté nécessite de longues études et une persévérance qui honore l'artiste ici, ainsi que M. Desmadryl, est notre compatriote, tous deux formés à notre académie de musique qui nous a déjà fourni tant de bons musiciens dont s'enrichit chaque année la Grande Harmonie. Honneur aux maîtres et à leurs dignes élèves!

« M. Vandembosche, accompagnateur connu et estimé, tenait le piano pour la partie chantante; l'assurance de sa méthode n'eût jamais failli sans M. Delva de Lille qui entonna bien le grand et difficile morceau de Méphré, *Pige, Ecuyer, Capitaine*, mais qui le finit d'une façon peu satisfaisante. Ce chanteur avait oublié de bien apprendre cette musique excessivement accidentée, et courant çà et là à des tons différents, sans rythme et sans suite, il parvint à mettre dans l'embarras son accompagnateur, qui dut s'arrêter.

« M. Delva, à la première partie, nous avait donné mieux à espérer en chantant bien le *Lévié* de Vrimeux. M. Delva possède une belle voix, mais il doit travailler encore pour en tirer tout le parti possible.

« M. Deplanck, son compatriote, a été plus heureux, il a conquis les applaudissements de l'auditoire en chantant *Discrets messages* de Alf. Sauvry, directeur de l'*Avenir Lyrique* de Lille, que nous félicitons en passant de sa composition.

« M. Deplanck nous a chanté à la perfection l'air de *Joseph* de Méhul; applaudi, bissé, rappelé, nous nous sommes délectés en l'entendant distiller un morceau du *Troisième* ou le chanteur s'est fait l'élève de Gilandini en donnant avec succès les notes les plus élevées. Néanmoins, en ami, nous conseillons à M. Deplanck, pour l'avenir de son larynx, de cesser ces familiarités avec les morceaux aussi élevés, il se fatiguera beaucoup moins et aura un chant mieux posé et plus en rapport avec sa voix.

« Enfin la partie presque inévitable de nos concerts du Nord, le patois Lillois, la chansonnette grivoise qu'ont illustrés les Brûle-Maison, les Desrousseaux et autres poètes du vrai crû, cette partie a été remplie amplement à la grande satisfaction de tous par M. Charles Decottignies, qui a provoqué un rire presque continu, avec ses compositions: *Un bienfait n'est jamais perdu*, *L'avis des vieilles filles sur les hommes* et autres balivernes de ce genre, toujours vieilles mais aussi toujours bonnes, tirées de ce bon vieux patois de Lille que notre poète vient encore de reverdir dans sa biographie de Brûle-Maison, le plus ancien poète du trottoir connu ici, puisqu'il est né en 1878 sous le nom de François de Cottignies. Nous supposons qu'il est la racine de la lignée de notre poète actuel qui compose et qui chante au bénéfice des pauvres, cela mérite bien nos hommages.

« Malgré cette longue liste de sujets variés et intercalés, la soirée, commencée à 7 heures était terminée, à notre grand déplaisir, avant 10 heures. C'est prouve qu'on ne s'ennuie pas avec la Grande Fanfare, aussi nous la remercions de sa gracieuse invitation.

Un lecteur, N. N.